Image not found or type unknown

Durée d'un conrat a durée déterminée

Par **laetitia66**, le **29/03/2012** à **17:54**

Voila je suis salariée dans un restaurant (restauration rapide) depuis le 15 septembre 2011.
J'ai d'abord fait 2 mois puis renouvelée pour 3 mois ce qui m'a fait arriver jusqu'au 15 fevrier.
mi janvier le patron me convoque pour me dire qu'il vont me renouveler a nouveau jusqu'a juin.
Le 26 mars je signe mon contrar qu'il ne m'avais toujours pas fait signé et en rentrant chez moi surprise je vois qu'il est écrit :
"fin du contrat: lors du retour de congés maternité de Mme..." mais aucune date et il ne sont pas capable de me dire quand se finit ce fameux congés maternité.

Est-ce légal???

Par **P.M.**, le **29/03/2012** à **20:32**

Bonjour,
Un tel CDD sans terme précis devrait comporter une durée minimale et si ce n'est pas le cas, il est conclu illégalement, ce qui vous donnerait la possibilité de demander sa requalification en CDI...

Par **laetitia66**, le **29/03/2012** à **23:50**

merci je vais donc me renseigner plus precisement des marches a suivrent

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés